

Juliette Vanwaterloo Tout cramer

Diplômée de l'École Supérieure d'Art et de Design d'Angers (FR), détentrice d'un master en Tapisserie - Arts textiles de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles (BE), Juliette Vanwaterloo pratique la broderie à la main, la dentelle aux fuseaux, le *tufting*¹ et d'autres techniques textiles qu'elle mêle à une pratique installative. Artiste militante des questions féministes, écologiques et décoloniales, elle témoigne depuis ses débuts des violences d'État, des injustices et des oppressions systémiques qui perdurent dans le temps.

En 2018 et 2019, sur des napperons de table et des mouchoirs en coton, Juliette Vanwaterloo brode des articles de loi, des extraits du Code civil, du Code du travail ou encore de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen. Si ces citations sont agrémentées de motifs floraux ou japonisants, c'est pour mieux souligner, paradoxalement, les décors d'un foyer coquet dans lequel la femme doit se conformer aux tâches qui lui sont assignées. Car si ces articles datés prêtent à sourire, il est bon de se rappeler que le "Code civil des Français", par exemple, promulgué par Napoléon au début du 19^e siècle, réintroduisant notamment la peine de mort, la prison à perpétuité et la marque au fer rouge, est resté en vigueur en France jusqu'en 1994. Du pittoresque au symbolique, du droit au pantalon² au droit à l'avortement³, Juliette Vanwaterloo rend compte de la fragilité des acquis et des hauts risques de régression pour les droits des femmes, de tous temps, en Europe comme dans le reste du monde.

L'année suivante, Juliette Vanwaterloo commence à traiter le thème des violences policières. Dès 2018, le mouvement des Gilets jaunes avait suscité une importante répression policière et judiciaire, principalement en France. Dans *La démocratie en état d'urgence*⁴, la juriste Stéphanie Hennette-Vauchez s'interroge d'ailleurs sur l'entrée, dans le droit commun, d'une série de mesures propres à l'état d'urgence et du vote de huit lois antiterroristes, d'une loi "anti-casseurs" (2019) et d'une loi sur la sécurité globale (2020). Ces mesures qui entravent aujourd'hui la liberté de manifester, d'informer et de s'opposer à des réformes, se sont démarquées par un usage excessif de la force à l'encontre de milliers de manifestants. Loin des discours légitimant les actions de la police, l'artiste réalise plusieurs dentelles délicates, dont l'ironique *Au coin du feu*. Représentant une voiture de police renversée en train de brûler, la dentelle ne peut retenir des fils de laine orangés, de texture floue et légère, qui s'échappent de l'ouvrage en évoquant des flammes.

À la suite de ces images de manifestations caractéristiques d'un traitement médiatique qui déresponsabilise les policiers et criminalise

1. Technique de tissage apparue dans les années 1970 à Hong Kong et initialement employée par les grandes manufactures pour la fabrication de tapis, le *tufting* – "touffetage" en français – se pratique à l'aide d'un pistolet à touffeter (*tufting gun*), très maniable et permettant d'exécuter rapidement des tapis de toutes formes.

2. L'ordonnance du 16 brumaire an IX (7 novembre 1800) disposait que "toute femme désirant s'habiller en homme doit se présenter à la préfecture de police pour en obtenir l'autorisation". Ce n'est qu'en 2013 qu'a été abrogée l'interdiction du port du pantalon pour les femmes !

3. Au cours des trois dernières décennies, plus de soixante pays ont entrepris des réformes législatives pour faciliter l'accès à l'avortement. Ainsi en va-t-il de l'exemple de l'Irlande où l'avortement est légalisé depuis 2018. Contrairement à une croyance couramment répandue en Europe, certains pays continuent à pénaliser l'avortement. Ce dernier est illégal en Andorre, en Pologne, à Malte et au Liechtenstein. Hors UE, d'autres pays, comme le Nicaragua et le Salvador et récemment certains états des USA, maintiennent ou réintroduisent des lois draconiennes et discriminatoires qui interdisent l'avortement en toutes circonstances (ou presque).

4. Hennette-Vauchez, Stéphanie, *La démocratie en état d'urgence. Quand l'exception devient permanente*, Paris, Seuil, 2022.

les manifestants, comme certains quartiers, Juliette Vanwaterloo réalise une série de petites broderies à la main – leur format ne dépasse jamais celui d'une carte postale – dont certaines sont exposées au BPS22. Issues du *copwatching*⁵ et/ou de photographies prises par l'artiste dans l'espace public, ces images interrogent la manière dont sont représentées les violences policières dans les médias, sur les réseaux sociaux, en passant par les fictions de la télévision et du cinéma. Quels sont les points de vue mis en avant ? Quelles en sont les sources ? Qui a le droit à la parole ? Face au récit dominant, celui de la police, de la justice, du monde politique et de certains médias, la lutte contre les violences policières passe par la nécessité de construire un contre-récit multiple et protéiforme. Porté par l'essor des technologies numériques et d'Internet, il constitue également un contre-pouvoir que l'artiste choisit de relayer.

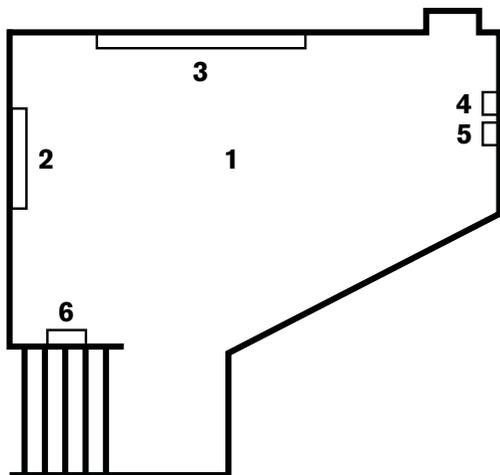
Les œuvres de Juliette Vanwaterloo tirent leur force d'attraction du mariage inattendu entre des sujets qui reflètent l'état du monde dans ses excès les plus extrêmes et un traitement délicat et chaleureux qui s'inscrit dans la longue histoire de la tapisserie. Art de cour à l'époque médiévale, la tapisserie orne les murs des châteaux et des églises. Elle est alors un objet de luxe, un moyen d'échange ou un cadeau diplomatique devant célébrer la gloire des monarques, puis de l'Historicisme, même si ses intentions restent décoratives. Au 20^e siècle, la tapisserie doit répondre à l'attente d'un art public et populaire. Aujourd'hui, les artistes contemporains mêlent les techniques et les matériaux à des fins de détournement et de subversion, s'affranchissant des préjugés et donnant à la tapisserie une dimension sculpturale – voire monumentale. Mais depuis toujours, la tapisserie réchauffe l'atmosphère, absorbe la lumière, apaise les bruits, calme le regard et repose l'esprit. Consciente de cette dualité, Juliette Vanwaterloo a pris le parti d'un art militant, violent, empli de rage dans lequel elle nous plonge littéralement puisque ses installations quittent le mur et contraignent le spectateur à circuler entre des carcasses de voitures incendiées.

Derrière ce paysage apocalyptique, la grande tapisserie réalisée spécialement pour son exposition au BPS22 est le lieu de préoccupations sociales, économiques et politiques actuelles : répression policière, démantèlement de ZAD, pollution agricole, bétonisation, crise du sans-abrisme, consumérisme capitaliste, etc. Alors que les gouvernements et certains grands médias ne cessent de souligner la violence des mouvements sociaux, Juliette Vanwaterloo pose la question de la violence légitime. Dans notre société occidentale, les pratiques manifestantes sont disqualifiées, systématiquement dépeintes comme violentes quand les violences policières et étatiques sont

5. Littéralement "regarder/surveiller les flics", le *copwatching* désigne la prise de vue et la diffusion d'images de policier-e-s dans l'exercice de leur fonction, pour empêcher ou dénoncer des violences.

fortement minimisées au détriment de l'objet social. Est-ce que se défendre est agresser ? Quand les manifestations ne suffisent plus, ne faut-il reconsidérer cette injonction permanente à condamner les jeunes qui brûlent des voitures ? Cotonnée, empreinte de douceur et de couleurs, l'œuvre de Juliette Vanwaterloo nous rappelle que les médias dominants comme l'État induisent que toute interprétation de la violence par le pouvoir perd celles et ceux qui s'y livrent.

Dorothee Duvivier



1. *Tout cramer II*, 2024, série de sept tapis tuftés (laine, acrylique, jute). Atelier de l'artiste.

Atelier de l'artiste.

2. *La ZAD vivra*, 2022, tapis tufté, dentelle au fuseaux (laine, acrylique, coton, lin, soie, fil de fer). Atelier de l'artiste.

3. *Tout cramer I*, 2024, tapis tufté (laine, acrylique, lin, lurex, jute). Atelier de l'artiste.

4. *Stop Amazon*, 2020, broderie à la main (fil à broder, soie, coton). Collection privée.

5. *23 février 2017 - Paris*, 2021, broderie à la main (fil à broder, soie, laine, coton). Collection privée.

6. *1793*, 2019, broderie à la main sur napperon récupéré (fil à broder, coton). Atelier de l'artiste.

Cette exposition s'inscrit dans l'édition anniversaire du Prix Médiatine, créé en 1983 par le Centre culturel Wolubilis, à Bruxelles.